

ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE FAULQUEMONT

Informations relatives au paiement mensuels des cours individuels

Quand pouvez-vous régler vos cours ?

A compter du mois d'octobre, une permanence est prévue une fois par mois à l'école de musique, un mercredi après-midi (variable selon le mois).

Un mail et une affiche vous informeront de la date et des horaires de la prochaine permanence.

Cette date représente la date limite pour le règlement du mois en cours.

Exemple : mercredi 19 octobre, pour le paiement des cours du mois d'octobre.
Vous pouvez déposer vos chèques (ou espèces) tout au long des semaines qui précèdent la permanence. Ils ne seront relevés que le jour de la permanence et déposés le lendemain au trésor public de St-Avoid.

Tout règlement arrivant après la date limite ne sera pris en compte qu'à la permanence du mois d'après.

Comment effectuer votre règlement ?

Aucun règlement par virement bancaire possible (*le trésor public rejettera automatiquement votre règlement*). Ne pas vous rendre au trésor public. Paiement uniquement à l'école de musique.

Règlement de préférence par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public ». Chèque à mettre sous enveloppe. Noter sur l'enveloppe le nom et prénom de l'élève et à quoi correspond le règlement.

Exemple : NOM, Prénom, cours de piano octobre

Déposer ensuite l'enveloppe dans la boîte aux lettres située à l'intérieur de l'école de musique, dans le hall d'accueil.

Ne pas utiliser la boîte aux lettres située à l'extérieur qui n'est pas étanche.

Le paiement en espèces est accepté, mais dans ce cas, la somme devra être précise au centime près. Tout règlement n'étant pas exact ne sera pas pris en compte.

En cas de dépôt en espèces, mettre l'argent sous enveloppe. Noter sur l'enveloppe le nom et prénom de l'élève et à quoi correspond le règlement.

Déposer ensuite l'enveloppe dans la boîte aux lettres située à l'intérieur de l'école de musique, dans le hall d'accueil.

[Pour tout renseignement relatif aux paiements des cours](#)

regiemusique@ville-faulquemont.fr